

COMMUNE DE REDON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement d'une emprise du domaine public routier communal en vue de son aliénation

Angle rue Thiers / rue du Moulinet

Par arrêté n° 2026-908 en date du 21 septembre 2026, le **Maire de Redon** a prescrit l'ouverture d'une **enquête publique** relative au déclassement du domaine public communal de voirie d'une emprise foncière ayant une surface d'environ 580 m², située à l'angle de la rue Thiers et de la rue du Moulinet, sur la parcelle cadastrée section AE n° 433. Cette emprise est actuellement affectée à un usage de parking public. Le déclassement intervient dans le cadre du projet de cession de la totalité de l'ilot urbain à un opérateur immobilier pour la construction d'une résidence intergénérationnelle.

Afin de conduire cette enquête, **Monsieur Philippe BOUGUEN**, ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de **commissaire enquêteur** par le Maire de Redon.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 14 octobre 2026 à 9h00 au mercredi 28 octobre 2026 à 17h00, soit pendant une durée de 15 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté à la fois sur support papier et en format numérique, selon les modalités suivantes :

- **Sur support papier à la Mairie de Redon**, située 18 place Saint-Sauveur, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- **En format numérique**, sur le site internet de la Ville de Redon (www.redon.fr)

Le public pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Sur le **registre d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public à la Mairie de Redon aux jours et heures énoncés ci-dessus,
- Par **courrier** adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale ou déposé en Mairie de Redon - 18 place Saint-Sauveur - CS 80254 - 35601 REDON Cedex,
- Par **courrier électronique** à l'adresse suivante (en précisant l'objet de l'enquête) : enquete-publique@mairie-redon.fr

Pour être recevables, les observations formulées par courrier papier ou par voie électronique devront obligatoirement être reçues en Mairie avant la clôture de l'enquête, soit le mercredi 28 octobre 2026 à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Redon, afin de recevoir ses observations écrites ou orales, lors des deux permanences suivantes :

- le **mercredi 14 octobre 2026** de **9h00 à 12h00**
- le **mercredi 28 octobre 2026** de **14h00 à 17h00**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour remettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Redon pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, ainsi que sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, la décision relative au déclassement de l'emprise du domaine public routier communal, en vue de son aliénation, sera soumise à délibération du Conseil Municipal de Redon.

Cette enquête publique est organisée conformément aux dispositions du code de la voirie routière (articles L. 141-3 et R. 141-4 à 10), ainsi que du code des relations entre le public et l'administration (articles L. 134-1, L. 134-2, L.134-21 et R. 134-3 à 32).